



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2025-169

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2025

Sommaire

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie / CABINET

R28-2025-10-01-00002 - Délégation de signature (centre de gestion financière bloc 2 placé sous l'autorité du Directeur régional des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime à compter du 01/10/2025 (2 pages)

Page 3

EPF Normandie /

R28-2025-10-01-00003 - DÉCISION 1315-2025 - Délégation donnée à P.LEGAL pour signature cession à NATRAN (2 pages)

Page 6

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime / secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime

R28-2025-10-02-00002 - Arrêté modificatif n° 25-051 du 2 octobre 2025 portant composition de la commission administrative paritaire locale régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer (4 pages)

Page 9

Direction Régionale des Finances Publiques de
Normandie

R28-2025-10-01-00002

Délégation de signature (centre de gestion
financière bloc 2 placé sous l'autorité du
Directeur régional des Finances publiques de
Normandie et du département de la
Seine-Maritime à compter du 01/10/2025

Décision du 1^{er} octobre 2025

portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 2 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

Le directeur du pôle Etat de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 portant nomination dans des emplois de direction de la direction générale des finances publiques de M Fabrice ROBYN, directeur du pôle Etat ;

Vu les conventions de délégation de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 2 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

M Emmanuel EVRARD, inspecteur divisionnaire des finances publiques , chef du centre de gestion financière ;

Mme Valérie MAROT, inspectrice, adjointe au responsable du centre de gestion financière ;

M Jean-François CAPELA, contrôleur principal des finances publiques;

Mme Adeline DEVAUX, adjointe administrative mise à disposition ;

Mme Hélène DEVISMES, contractuelle des finances publiques

Mme Emeline FLEUTRY, secrétaire administrative mise à disposition ;

Mme Maryline FUSELIER, secrétaire administrative mise à disposition ;

Mme Maria-Manuela HIS, contrôleur des finances publiques ;

Mme Murielle KALAMBOTE-NEBOR, agente administrative principale des finances publiques ;

Mme Sandrine LEBER, adjointe administrative mise à disposition;

M Jean-Louis LUONG, contrôleur des finances publiques ;

Mme Nicole LEBOUTEILLER, secrétaire administrative mise à disposition ;

Mme Christine LEMETAIS, adjointe administrative mise à disposition ;

Mme Sofiath MABIRE, contractuelle des finances publiques ;

Mme Spès Caritas NDABASHINZE, secrétaire administrative mise à disposition ;

M Franck OLIVIER, agent administratif principal des finances publiques ;

Mme Véronique PILLE, contrôleuse des finances publiques ;

Mme Angèle QUESNEL, adjointe administrative mise à disposition ;

Mme Emmanuelle RAVANT, contractuelle des finances publiques

M Alex ROQUE, contractuel des finances publiques ;

M Jonathan TOURSCHER, agent administratif principal des finances publiques ;

Mme Sandrine VUE, adjointe administrative mise à disposition ;

Mme Aurélie ZALILA, adjointe administrative mise à disposition.

Article 2

La décision du 27 août 2025 portant délégation de signature est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} octobre 2025.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

Fait le 1^{er} octobre 2025 à Rouen



Fabrice ROBYN

EPF Normandie

R28-2025-10-01-00003

DÉCISION 1315-2025 - Délégation donnée à
P.LEGAL pour signature cession à NATRAN

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL

Le Directeur général de l’Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l’arrêté de Madame la Ministre du logement, de l’égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l’Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l’arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l’ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l’urbanisme,

Considérant le projet d’acte de cession établi par Maître Edouard MEUNIER-GUTTIN-CLUZEL, Notaire, membre de la Société par Actions Simplifiée dénommée « NOTAIRES 34 JL », titulaire d’offices notariaux à ROUEN (Seine-Maritime), 34 rue Jean Lecanuet, et au MESNIL-ESNARD (Seine-Maritime), 46 route de Paris,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, en charge de la gestion des biens non-conventionnés à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer :

- **La cession** à la Société dénommée NATRAN, Société anonyme au capital de 640702390,00 €, dont le siège est à BOIS-COLOMBES (92270), 6 RUE RAOUL NORDLING, identifiée au SIREN sous le numéro 440117620 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE CEDEX la parcelle AB_147, sise « La Cliquette » à ROUMARE (76) pour une surface de 5a 60ca (560 m2) a pour un montant de 481,61 € HT, soit 576,00 € TTC (TVA à 20%).

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen, Signé le 01-10-2025
Le Directeur général

Notifiée à Signé le 01-10-2025
à Monsieur Patrice LEGAL

Gilles GAL

✓ Certified by  yosign

Patrice LEGAL

✓ Certified by  yosign

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat
général commun départemental de la
Seine-Maritime

R28-2025-10-02-00002

Arrêté modificatif n° 25-051 du 2 octobre 2025
portant composition de la commission
administrative paritaire locale régionale
compétente à l'égard du corps des adjoints
administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental**

Service des Ressources Humaines
Bureau de la Gestion Administrative et Rémunération
Unité gestion des
carrières et rémunérations

Arrêté modificatif n° 25-051 du 02 octobre 2025 portant composition de la commission administrative paritaire locale régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général de la fonction publique;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2044-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 18 juillet 2014 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections professionnelles organisées du 1^{er} décembre 2022 au 8 décembre 2022 en vue de la désignation des représentants du personnel de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Secrétariat Général Commun Départemental
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
sgc-bgar@seine-maritime.gouv.fr

1/3

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 10 septembre 2025 portant composition de la commission administrative paritaire locale régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Considérant les changements intervenus au sein des représentants de l'administration et des représentants du personnel ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

ARRETE

Article 1^{er} - L'arrêté préfectoral modificatif susvisé du 10 septembre 2025 est abrogé.

Article 2 - La nouvelle composition de la commission administrative paritaire locale régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer s'établit comme suit :

Représentants de l'administration

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>M. Jean Benoit ALBERTINI Préfet de la région Normandie Préfet de la Seine-Maritime</p> <p>ou, en cas d'empêchement</p> <p>M. BOUAOUICHE Zoheir Secrétaire Général de la préfecture de la Seine-Maritime</p>	<p>M. Antoine DROU Directeur du secrétariat général commun départemental du Calvados</p>
<p>M. Sébastien SUR Directeur des ressources humaines SGAMI Ouest</p>	<p>M. Nicolas BOUFERGUENE Directeur interdépartemental de la police nationale de la Seine-Maritime</p>

Représentants du personnel

TITULAIRES	
Mme Laure LEPINTEUR Préfecture du Calvados	FSMI-FO
Mme Céline DAMARIN DIPN de la Manche	Alliance Police Nationale

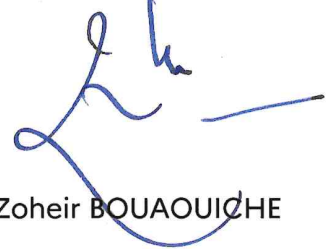
SUPPLEANTS	
Mme Nathalie LE BIZEC Préfecture de Seine-Maritime	FSMI-FO
Mme Christelle SANIER DIPN de la Manche	Alliance Police Nationale

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres composant la commission administrative paritaire.

Fait à Rouen, le

02 OCT. 2025

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Zoheir BOUAOUICHE

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

U S OCT 2025